

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Jacqueline Roiz :
Agression à caractère homophobe en augmentation (question 3)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 20 novembre dernier deux hommes ont été insultés avec des termes homophobes et battus par trois adolescents.

Selon la Tribune de Genève, alors que victimes et agresseurs montaient dans l'autobus, l'une des victimes criait pour avoir de l'aide du chauffeur. Celui-ci a renvoyé tout le monde et refermé les portes. Le chauffeur n'a pas fait de rapport. Ainsi, les vidéos qui auraient pu être utilisées dans l'enquête ont été détruites après 24h.

Non seulement les passants, le chauffeur de bus sont restés impassibles mais la réaction au poste de police a aussi démontré une indifférence totale face à cette agression.

Les victimes de l'agression sont allées déposer plainte au poste de police des Pâquis. La policière leur aurait dit : « Si on vit à Genève on parle français », avant de poursuivre par : « Ce n'est pas grave, venez déposer une plainte un autre jour. » malgré le fait qu'ils aient expliqué « qu'il ne s'agissait pas d'un simple vol de téléphone portable mais d'une agression homophobe ».

Ma question est la suivante:

Selon un représentant de Dialoguai, il semble que ces agressions homophobes sont souvent commises par des jeunes. Existe-t-il des programmes de sensibilisation auprès de cette population ? Si oui, quels sont-ils?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Des « Assises contre l'homophobie » ont eu lieu les 4 et 5 septembre 2009 à l'Université de Genève. Pour rappel, l'initiative était soutenue financièrement par l'Etat de Genève (DIP et DSPE) dans le cadre d'une collaboration étroite avec la Fédération des associations concernées (LGBT), organisatrice de cet événement pionnier dans notre pays. Suite à ces Assises, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a pris un premier train de mesures pour prévenir la marginalisation et faire reculer les agressions physiques et verbales à l'encontre des jeunes homosexuel-le-s au sein de la communauté scolaire. Il s'agit concrètement d'ouvrir un espace de parole et d'aide aux jeunes concerné-e-s et d'instrumenter les intervenant-e-s en milieux scolaires (enseignants, éducateurs à la santé, infirmières, médecins, psychologues, assistants sociaux). En effet, les enseignant-e-s se disent majoritairement désemparé-e-s pour aider de manière efficiente les jeunes victimes de cette discrimination. On sait également que les jeunes homosexuel-le-s sont une population particulièrement exposée s'agissant des tentatives de suicides et des dépressions. Le dispositif sera complété en 2011 et fera l'objet d'une rencontre-bilan avec la Fédération LGBT en septembre 2011.

Depuis la tenue des Assises contre l'homophobie des affichettes sont envoyées gratuitement aux établissements scolaires de tout le secondaire et aux maisons de quartier qui le souhaitent avec pour titre : « Ensemble avec nos différences. Ici, on peut aussi parler de diversité sexuelle ». Cette action rencontre un grand succès. La constitution d'un « réseau d'alliés » diffusant des outils utiles aux jeunes homosexuel-le-s doit contribuer à briser l'isolement des élèves qui se questionnent sur leur identité de genre.

En novembre 2010, le DIP a soutenu le festival du film gay et lesbien « Everybody's perfect » qui a eu lieu au CAC Voltaire, favorisant les prises de parole de jeunes et d'enseignant-e-s du canton.

Une convention datant du 14 octobre 2010 lie les autorités vaudoises et genevoises autour d'un projet qui vise à prévenir et à lutter contre les préjugés; une enseignante a été engagée à temps très partiel. Objectifs de cette collaboration intercantonale : organiser des actions de sensibilisation et la gestion d'un site internet www.mosaic-info.ch destiné aux jeunes, aux parents et aux enseignant-e-s. Le site poursuit des buts très concrets.

Citons notamment le lancement d'un concours d'affiches sur le thème de l'homophobie, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Une exposition itinérante suivra avec les 15 meilleures affiches.

Il s'agit encore de souligner que courant 2011, le DIP proposera un dispositif d'intervention renforcé destiné aux enseignant-e-s et autres intervenant-e-s en milieu scolaire afin de faire reculer ces agissements à caractère homophobe.

Le conseiller d'État chargé du DIP a aussi interpellé la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) afin d'harmoniser les pratiques en matière de lutte contre l'homophobie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER